



St Raphaël, le 05/09/2019

Le Principal

Aux

Parents d'élèves

Objet : Inscription au dispositif « Devoirs faits »

Quand ?

A compter du lundi 30 septembre, le collège proposera aux élèves un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs. La prise en charge se fera, en fonction de l'emploi du temps des élèves sur le créneau horaire 16h/17h.

Par qui ?

L'encadrement des élèves est réalisé par des professeurs volontaires et/ou des assistants d'éducation et/ou des volontaires du service civique.

Qui est concerné ?

Les élèves volontaires de 6^{ème} peuvent s'inscrire avec l'autorisation de leurs responsables légaux.

Combien l'inscription coûte-t-elle ?

Ce programme ne revêt aucun caractère obligatoire, c'est un **service gratuit** mis à la disposition des familles. Cependant, tout élève qui perturberait ces séances par son comportement en serait exclu.

Pour être efficace, cet accompagnement doit être suivi sur toute l'année scolaire, et surtout, l'élève doit disposer du matériel nécessaire pour travailler (anticipation des devoirs à faire...).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre dévouement.

M. ESCALLIER-DURONT et M. CASSUBIE

Principal et Principal Adjoint

(Merci de retourner ce coupon au professeur principal de votre enfant pour le 16/09/2019).

Nom élève : Prénom : Classe :

Je soussigné(e) demande à ce que mon enfant participe au programme « **Devoirs faits** ».

Vous pouvez choisir un jour (ou plusieurs) en fonction de l'emploi du temps (à l'issue du dernier cours de la journée de votre enfant) :

- Lundi 16h/17h
- Mardi 16h/17h
- Jeudi 16h/17h
- Vendredi 16h/17h

Nous vous rappelons que le programme "**Devoirs faits**" se mettra en place à **partir du 30 septembre 2019**.

Date :

Signature des parents :